

## **DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES**

VEUILLEZ REMPLIR CETTE DÉCLARATION EN PRENANT SOIN D'ÉCRIRE LISIBLEMENT EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

COMMISSAIRE:	EMPLOYÉ(E) :	): TRANSPORTEUR:		
	Titre d'emploi		ompagnie	
BÉNÉVOLE				
Conseil d'établissement :	Parent accompagnateur: _	Stagiair	e: Autre:	spécifier :
SECTION 1 RENSEIGNEMENTS PERSONNELS				
NOM DE FAMILLE (si vous portez plus d'un nom de famille, veuillez inscrire vos noms dans leur ordre usuel)				
PRÉNOM (1)		PRÉNOM	(2)	
DATE DE NAISSANCE		SEXE	n □ Féminin	Nº DE TÉLÉPHONE
ADRESSE ACTUELLE (n°, rue,	app.)			I
VILLE		PROVINC	E	CODE POSTAL
ADRESSE PRÉCÉDENTE (n°, rue, app.) (si vous demeurez à l'adresse actuelle depuis moins de cinq ans)				
VILLE		PROVINC	E	CODE POSTAL
Renseignements validés par : Signature : Signature :				
Unité administrative :				
Cochez les cases appropriées dans chacune des sections qui suivent. Si vous manquez d'espace pour inscrire tous les renseignements demandés, veuillez poursuivre sur une feuille distincte que vous joindrez à la présente formule. Inscrivez votre nom dans le haut de toute feuille additionnelle.				
SECTION 2 DÉCLARATIONS DE CULPABILITÉ				
A – INFRACTIONS CRIMINELLES				
<ul> <li>□ Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger ou, si j'ai été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en a obtenu le pardon.</li> <li>ou</li> <li>□ J'ai été déclaré coupable, au Canada ou à l'étranger, de l'infraction ou des infractions criminelles suivantes :</li> </ul>				
NATURE DE L'INFRACTION   DATE   LIEU DU TRIBUNAL				

## **B – INFRACTIONS PÉNALES** Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction pénale au Canada ou à l'étranger ou, si j'ai été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en ai obtenu le pardon. J'ai été déclaré coupable, au Canada ou à l'étranger, de l'infraction ou des infractions pénales suivantes : NATURE DE L'INFRACTION LIEU DE L'INFRACTION ET, LE CAS ÉCHÉANT, DU TRIBUNAL **SECTION 3 ACCUSATIONS ENCORE PENDANTES** A - INFRACTIONS CRIMINELLES Je ne fais pas l'objet d'une accusation encore pendante pour une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger. Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes, au Canada ou à l'étranger, pour l'infraction ou les infractions criminelles suivantes: NATURE DE L'INFRACTION DATE LIEU DU TRIBUNAL **B-INFRACTIONS PÉNALES** Je ne fais pas l'objet d'une accusation encore pendante pour une infraction pénale au Canada ou à l'étranger. Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes, au Canada ou à l'étranger, pour l'infraction ou les infractions pénales suivantes: LIEU DE L'INFRACTION ET, LE CAS ÉCHÉANT, DU TRIBUNAL NATURE DE L'INFRACTION DATE **SECTION 4** ORDONNANCES JUDICIAIRES Je ne fais pas l'objet d'une ordonnance judiciaire qui subsiste contre moi, au Canada ou à l'étranger. Je fais l'objet d'une ou de plusieurs ordonnances judiciaires qui subsistent contre moi, au Canada ou à l'étranger, à savoir : NATURE DE L'ORDONNANCE LIEU DE L'ORDONNANCE DATE La Loi sur l'instruction publique prévoit : Que la présente formule de déclaration doit être transmise à la commission scolaire; déclaration qui porte sur ses antécédents judiciaires;

- Que toute personne œuvrant auprès d'élèves mineurs ou étant régulièrement en contact avec eux doit, dans les 10 jours de celui où elle en est elle-même informée, déclarer à la commission scolaire tout changement relatif à ses antécédents judiciaires, qu'elle ait ou non déjà fourni une
- Que le titulaire d'une autorisation d'enseigner doit, dans les 10 jours de celui où il en est lui-même informé, déclarer au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport tout changement relatif à ses antécédents judiciaires, qu'il ait ou non déjà fourni une déclaration qui porte sur ses antécédents judiciaires;
- Que la commission scolaire doit informer le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de chacun des cas où elle conclut à l'existence d'un lien entre les antécédents judiciaires d'un titulaire d'une autorisation d'enseigner et les fonctions qui lui sont confiées ou qui sont susceptibles de lui être confiées au sein de la commission scolaire;
- Que la commission scolaire peut vérifier ou faire vérifier cette déclaration, notamment par un corps de police du Québec, et, à cette fin, communiquer et recevoir tout renseignement nécessaire à la vérification de cette déclaration.

## **AVIS**

- Toute formule de déclaration sera considérée comme incomplète et sera retournée à l'expéditeur dans les cas suivants : formulaire non signé ou absence de réponse à une ou plusieurs questions.
- Toute fausse déclaration peut entraîner le rejet d'une candidature ou des mesures administratives ou disciplinaires.
- Tous les antécédents judiciaires doivent être déclarés. Toutefois, seuls les antécédents judiciaires qui, de l'avis de la commission scolaire, ont un lien avec les fonctions seront considérés.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts et complets.

Signature de la personne Date